

**Direction Générale des Affaires Sociales  
et Sanitaires  
Direction de l'insertion et du logement**

# **RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION**

**2018**

## Préambule

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion créé par loi de finances initiale pour 2017 du 29 décembre 2016 vise à apporter un soutien financier aux départements et à la Collectivité de Corse qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Une convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre l'Etat et la Collectivité de Corse, réunissant deux départements, pour la période d'avril 2018 à mars 2020, a été signée le 27 avril 2018.

Par la présente convention, les Préfets de département et le Président du Conseil Exécutif de Corse ont défini des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Ces priorités communes sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion, et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

La Collectivité de Corse fait de la lutte contre la précarité une priorité et engage un travail d'harmonisation des politiques menées précédemment en Cismonte et Pumonte, afin de permettre une meilleure prise en charge du public et particulièrement des bénéficiaires du RSA.

### **BILAN DES ACTIONS du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion pour 2018**

#### ➤ **Socle commun d'objectifs**

L'Etat et la Collectivité de Corse s'accordent sur des engagements de progrès qui constituent le socle commun d'objectifs de la présente convention.

#### **1. Actions d'insertion prévues par la loi**

Afin de garantir l'équité de traitement des citoyens sur l'ensemble des territoires et de permettre un accompagnement adapté aux besoins des personnes concernées, la Collectivité de Corse et l'Etat s'engagent à définir conjointement une démarche de progrès, en association étroite avec leurs partenaires, au titre des obligations légales de la Collectivité en matière :

- d'orientation et de réorientation des bénéficiaires du RSA ;
- d'accompagnement des bénéficiaires du RSA incluant la signature de contrats d'engagements réciproques ;
- de participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires ;
- de signature d'un pacte territorial pour l'insertion ;
- de signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) sur les contrats aidés et sur les contrats à durée déterminée d'insertion du secteur de l'insertion par l'activité économique.

La Collectivité de Corse présente pour l'ensemble de ces actions d'insertion ses engagements de progrès assortis d'objectifs précis et d'indicateurs d'évaluation.

## 1. Actions prévues par la loi

<b>RENOUVELER LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION ET L'ÉTENDRE À L'ENSEMBLE DE LA CORSE</b> <b>Action commune 2A - 2B</b>		
Objectifs	Assurer un accompagnement et une coordination efficace des partenaires de l'insertion	Évaluation 2018
État des lieux/constats	Les PTI des deux ex-départements doivent être renégociés afin de faire coïncider les axes d'organisation communs et les axes locaux dans le concours à l'insertion des RSA	Le PTI est en cours de réalisation, des rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs vont être mise en place courant 2019.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse	Une consultation de l'ensemble des partenaires va être organisée afin de permettre la négociation et la rédaction du PTI
Financements	Financements et engagements de chaque signataire du PTI.	
Indicateurs	Partenaires institutionnels et associatifs signataires.	
Valeurs visés	Coordonner, dans le cadre de la mise en place de la collectivité unique, les engagements des partenaires sur l'ensemble du territoire.	
Modalités de soutien de l'État	Participation des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au pilotage de l'élaboration du prochain Pacte.	

**FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI  
RENEGOCIER UNE CONVENTION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA CORSE**

**Action commune 2A - 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	Mobiliser pleinement et de manière concertée les outils d'aide à l'insertion professionnelle, contrats aidés et dispositifs de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprise d'insertion et associations intermédiaires).	La CAOM a été signée le 18 mai 2018 pour une durée d'un an, avec des objectifs fixés entre la DIRECCTE et la CDC à 129 PEC et 140 CDDI Participation financière de la CDC : 806 436,36 € (montant inscrit dans la CAOM)
État des lieux/constats	Le public bénéficiaire du RSA rencontre des difficultés particulières qui l'éloignent des outils et des dispositifs d'insertion professionnelle. Des objectifs et des mesures incitatives (taux de prise en charge de l'aide à l'emploi majorée pour les CUI par exemple) doivent permettre de corriger ces difficultés d'accès, mais elles ne suffisent pas. Le maintien et le développement d'un écosystème favorable à l'insertion de ce public est nécessaire. Signature de la CAOM 2018 (1er semestre). Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral fixant les taux de prises en charge et les publics prioritaires ; Élaboration, pilotage et suivi régulier de la mise en œuvre de la CAOM avec des référents identifiés (Collectivité de Corse - État DIRECCTE).	Pour l'année 2018 ce sont 81 PEC qui ont été prescrits par la Collectivité de Corse avec 15 demandes d'aide initiale et 66 demandes d'aides de renouvellement.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse. Mobilisation du service public de l'emploi et des acteurs de l'insertion par l'activité économique. Financement par l'État et la Collectivité de Corse de 129 aides à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA : 129 PEC (parcours emploi compétences).	Sur l'ensemble du territoire de la Collectivité ce sont 4 référents dans l'emploi qui sont mobilisés pour le suivi et l'accompagnement des personnes bénéficiant d'un contrat aidé.  Une Prestation d'Accompagnement Dans l'Emploi (PADE) pour le suivi des parcours emploi compétences (PEC) est définie dans le cadre de la CAOM. Celle-ci permet de travailler le projet professionnel du salarié en mettant en œuvre les moyens et

		les conditions de réussite de ce projet par la recherche et la mise en place le cas échéant de périodes d'immersion et/ou de formations externes.
Financements	Financement en 2018 pour les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), à hauteur d'un engagement de 813 736,40 € par la Collectivité de Corse	
Indicateurs	Signature et renouvellement de la CAOM	La CAOM 2019 a été adoptée par l'Assemblée de Corse lors de sa session de mars 2019.
	Objectifs fixés par la CAOM	
	Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA	
Valeurs visés	Réalisation des objectifs fixés par la CAOM.	Pour l'année 2018, l'objectif de 140 postes en CDDI a été atteint, avec 57 postes pour la Corse-du-Sud et 83 postes pour la Haute-Corse. Ces objectifs ont pu être atteints grâce à l'orientation de 149 bénéficiaires du RSA.
	Évaluation de la CAOM	
Modalités de soutien de l'État	Pilotage et coordination du service public de l'emploi : mobilisation des partenaires et des prescripteurs Pôle emploi, Missions Locales et CAP emploi, arrêté préfectoral fixant le taux de prise en charge pour les bénéficiaires du RSA, actions d'information et de communication, etc.	Un important travail partenarial a été réalisé entre le pôle Emploi, la DIRECCTE et la CdC permettant notamment d'améliorer le soutien et suivi apporté aux SIAE. Des ateliers permettant le recrutement de bénéficiaires du RSA, frein majeur rencontré par les SIAE, ont notamment été mis en place sur l'ensemble du territoire.
	Pilotage de l'insertion par l'activité économique : conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), conférences des financeurs, comité d'agrément, etc	

## Action réalisée en 2B

		Évaluation 2018
Objectifs	<p>L'objectif est de mettre en place un service d'information et de conseil ouvert à toutes les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle qui auront un impact sur leurs ressources et leurs dépenses.</p> <p>Il s'agit également de faire de la prévention du surendettement en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation.</p>	<p>Ce dispositif de lutte contre l'exclusion sociale et financière est un véritable atout complémentaire au dispositif interne à la CdC des MASP</p>
État des lieux/constats	<p>Pour mettre en œuvre la politique publique de prévention du surendettement, l'État a souhaité développer sur l'ensemble du territoire national un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016 avant une généralisation annoncée pour 2017. Cette démarche consiste plus concrètement à labelliser des structures existantes proposant une offre d'accompagnement budgétaire à destination d'un public très large, confronté à des difficultés financières.</p> <p>Un cahier des charges a été proposé pour 4 régions expérimentales (IDF, Nord-Picardie, ALCA, LRMP) et crée deux niveaux de PCB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PCB de niveau 1 (PCB1), qui proposent cet accompagnement en face-à-face, dans les territoires, ouverts à tout public</li> <li>• Les PCB de niveau 2 (PCB2), qui proposent cet accompagnement par téléphone, uniquement sur prescription des créanciers. Ils ont une spécificité : négocier à l'amiable les dettes des personnes avec leurs différents créanciers. Pour cette fonction particulière, les PCB1 peuvent faire appel à leurs services.</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette expérimentation, seules 15 UDAF sont uniquement positionnées en PCB1.</p> <p>En dehors de ce cadre expérimental, l'Etat indique qu'il est tout à fait possible de développer des dispositifs similaires sous une autre appellation. L'UNAF a retenu l'appellation « information et soutien au budget familial » et propose un cahier des charges interne au réseau. C'est ainsi que l'on peut retrouver des UDAF, accueillant en face-à-face les publics, mais assurant l'ensemble des fonctions couvertes par les PCB1 et PCB2 y compris la négociation de dettes, voire d'autres actions concourant à l'équilibre budgétaire des familles</p>	<p>. Par sa mission principale ce dispositif permet de lutter contre l'exclusion bancaire et le non recours aux droits. La situation financière précaire du public reçu (personne isolée ou foyer) constitue un handicap durable à leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le travail effectué par l'UDAF permet la levée de ces freins et le suivi apporté évite la reproduction des problématiques d'ordre financière. Les personnes suivies accèdent globalement à une meilleure compréhension et gestion budgétaire.</p>

Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	UDAF Etat, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.	
Financements	Participation financière du FAPI CAF ; Collectivité de Corse	
Indicateurs	L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'UDAF et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu.	Renouvellement des demandes de subvention, 2 actions portées par l'UDAF sont en cours d'instruction par les services de la CdC.
Valeurs visés		
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI	

## 2. Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

**FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI - RENEGOCIER UNE CONVENTION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA CORSE**

**Action commune 2A - 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	Optimiser la coordination des compétences des conseillers sociaux et professionnels en vue de l'insertion rapide des publics bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi.	3 ETP sur la Haute-Corse (1 ETP Bastia, 1 ETP Plaine Orientale, 1 ETP Corte/Balagne) 2 ETP sur la Corse-du-Sud (1 ETP Aiacciu, ½ ETP Prupria, ½ ETP Portivecchju)
État des lieux/constats	Dissociation des accompagnements sociaux ou professionnels alors qu'une prise en compte global simultanée peut aboutir à des résultats concrets.	Le nombre d'orientations sur ce dispositif augmente de façon permanente avec 406 propositions d'orientation sur cet accompagnement en 2018.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Pôle Emploi	la CDC a mis à disposition sur ce dispositif 5 référents Accompagnement Global présents sur tout le territoire et 5 agents Pôle Emploi sont également dédiés à ce dispositif. Cette action a été revue par convention entre la Collectivité de Corse et le Pôle Emploi le 2 octobre 2018 pour une période allant du 1 <sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2020
Financements	Moyens humains et logistiques de Pôle Emploi et des services insertion de la Collectivité de Corse Participation financière du FAPI	
Indicateurs	Augmentation du nombre de personnes orientées sur ce type d'accompagnement ;	324 personnes ont été orientées vers l'accompagnement global en 2018, avec 132 sorties positives (CDD, CDI, IAE, PEC, création d'entreprise)
	Durée moyenne des accompagnements	
	Nombre de sorties positives.	
Valeurs visés	Optimisation du travail inter institutionnel.	Les améliorations du dispositif ont permis de : - Mettre en œuvre une approche globale de l'accompagnement pour mieux

		<p>articuler les actions et les expertises « emploi et sociale ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnaliser davantage les services en privilégiant une approche par les besoins et non une logique statutaire (allocataires du RSA, par exemple).</li> <li>- Optimiser les interventions de chacun dans un contexte de tension des ressources afin de prévenir l'exclusion sociale et d'accélérer le retour à l'emploi.</li> <li>- Articuler et clarifier le champ d'intervention de chacun et simplifier les parcours des demandeurs d'emploi : L'action sociale pour la Collectivité de Corse et l'accompagnement vers l'emploi pour Pôle Emploi.</li> </ul>
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI.	
	Pilotage et coordination du service public de l'emploi.	
	Mise à disposition d'outils pour les conseillers : mesures de la politique de l'emploi : aide à l'embauche, contrats aidés, structures de l'insertion par l'activité économique, accompagnements renforcés, accès à la formation, aides à la mobilité, etc.	

**EVALUER L'IMPACT DES CONDUITES SUR LE TERRITOIRE CORSE EN MATIERE D'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

**Action commune 2A - 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	Obtenir des informations précises à la fois sur le public suivi et sur la pertinence des actions d'insertion mises en œuvre sur le territoire.	Poste créé début 2019
État des lieux/constats	Pas de connaissance précise du public. Pas de participation du public à l'évaluation des actions menées en sa faveur sur le territoire	Suite à la parution du micro organigramme fin du 1er trimestre 2019, un poste de chef de mission sera prochainement pourvu et aura un champ d'action régional.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Le public concerné ; Les acteurs des dispositifs d'insertion.	Un chef de mission appartenant à la direction Insertion et Logement (CdC)
Financements	1 agent de la Collectivité de Corse équivalent temps plein.	
Indicateurs	Amélioration des actions mises en œuvre	Toutefois, l'évaluation des dispositifs d'insertion est réalisée par les services de la CdC en continu.
	Mesure de la participation effective du public visé.	
Valeurs visés	Amélioration du service rendu.	
	Habitude de la participation « citoyenne », de la concertation.	
Modalités de soutien de l'État	Renforcement et structuration des échanges avec les services de l'Etat (DIRECCTE) sur les outils de suivi des dispositifs et mesures bénéficiant aux bénéficiaires du RSA.	

**INSERTION SOCIALE PAR LA PRATIQUE SPORTIVE**

**Action réalisée en 2B**

Évaluation 2018

Objectifs	Insertion sociale des bénéficiaires du RSA par la pratique sportive.	
État des lieux/constats	De par sa dimension collective et sociétale, et le fait qu'il favorise l'épanouissement individuel, le sport, véritable outil éducatif, est un vecteur d'insertion sociale à part entière. La Collectivité de Corse souhaite donc intégrer la pratique sportive dans les contrats d'engagements réciproques des bénéficiaires du RSA. A cet effet, un projet est donc lancé en 2017 pour une mise en réseau des associations sportives, la mise en place de partenariats visant la prise en charge des bénéficiaires RSA (prise en charge sportive, mais aussi au niveau des transports, des équipements nécessaires, etc,...) et la sensibilisation de tous les acteurs sociaux aux apports d'une pratique sportive régulière. Celle-ci pourra être proposée au titre des obligations d'insertion mentionnées au contrat des bénéficiaires. Le démarrage concernera, à titre expérimental en 2017 l'unité territoriale de la plaine orientale nord, et sera généralisée en 2018 au reste du territoire de la Haute-Corse si les conditions de réussite sont remplies.	Initialement, cette action portait sur une mise en réseau des associations sportives et la mise en place de partenariats visant la prise en charge des bénéficiaires du RSA afin de leur permettre d'intégrer des structures sportives et de permettre une meilleure socialisation et une forme d'épanouissement personnel. A titre d'expérience, la zone géographique de la Costa-Verde avait été ciblée.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	<b>NON RENSEIGNE</b>	Après contact pris avec M. Le Tallec, chargé du sport à la Collectivité de Corse, l'intérêt et la sensibilisation à la pratique sportive devait être faite auprès des assistantes sociales, infirmières et psychologues.
Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse	Le Budget total tickets SPORT en 2018 est de 5070 €
Indicateurs	L'évaluation sera effectuée quantitativement par le biais de fiches et de statistiques en fin d'exercice sur le nombre d'associations ayant accepté le partenariat, sur le nombre de bénéficiaires RSA inscrits durablement dans l'action au travers de leur contrat d'engagement, et qualitativement par un rapport rédigé par le responsable de l'UTIS concerné.	Considérant la pratique sportive comme réel facteur de socialisation, ce projet a été étendu à tout le territoire. Tout d'abord, par le financement d'une structure associative sportive « Flabeline » qui par son action de découverte du milieu marin, en faveur des enfants, adolescents et des adultes, contribue à l'intégration sociale, la construction personnelle et aux liens avec autrui. Ensuite et afin de permettre au plus grand nombre de bénéficiaires du RSA d'accéder à la pratique sportive, la

		direction Insertion et Logement a mis en place des tickets Sport et Culture qui permettent l'achat de tenue ou matériel nécessaire à la pratique de l'activité ainsi que le paiement de certaines cotisations. (Uniquement associations habilitées par la CdC)
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	Volonté d'élargir les propositions de paiement de cotisation à toutes les associations sportives. Dans un souci de dépasser les contraintes actuelles, une réflexion autour d'une éventuelle inclusion du financement de ces actions par le fond d'aide à l'insertion de la direction Insertion et Logement est en cours.
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI	

<b>ESOL</b>	<b>Action réalisée dans le 2B</b>	Évaluation 2018
-------------	-----------------------------------	-----------------

Objectifs	Amélioration du budget des familles concernées, minimisation du recours aux aides alimentaires, développement de la capacité d'autonomie des bénéficiaires, création de lien social.	Esol est une association dont l'objet principal est de permettre aux personnes en situation de précarité financière et sociale, d'avoir des denrées alimentaires à moindre coût.
État des lieux/constats	Développement de l'Épicerie Solidaire (ESOL) implantée dans le centre ancien de la ville de Bastia. Permet l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de qualité et à bas prix. Un local est mis gratuitement à disposition de l'association par un particulier. L'existence de l'épicerie permet de créer et de maintenir du lien social entre les habitants qui, pour certains d'entre eux, s'y rendent quotidiennement. L'ESOL est actuellement gérée et animée par une équipe de cinq personnes bénévoles.	Cette structure doit permettre de développer le lien social et de proposer au public en difficulté des produits de qualité à bas prix. L'activité de cette structure n'est pas encore pérenne et le manque de moyens financiers empêche une logistique plus pertinente. En 2019, le financement de cette action relèvera d'un autre dispositif à savoir l'appel à projet annuel relatif à l'aide alimentaire et porté par la CdC.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	ESOL Ville de Bastia, CAF, CTC	
Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; Ville de Bastia ; CAF	
Indicateurs	L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par le Pôle Solidarité sur la base des statistiques de fréquentation, ainsi que des résultats comptables de l'association.	Près de 150 bénéficiaires ont été recensés pour 2018 par la structure. L'objectif de fréquentation est donc largement atteint puisque fixé à 100 personnes. Le public est varié et composé de bénéficiaires de minima sociaux, de personnes en situation de handicap, de travailleurs pauvres et de retraités. La part des bénéficiaires du RSA reste faible avec 14 personnes reçues.
	Une fiche d'indicateurs sera remplie à cet effet par l'association qui produira en outre un rapport d'activité pour l'année.	
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	

Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI	
--------------------------------	----------------------------------	--

### 3. Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

**LUTTER CONTRE LE NON RECOURS AUX DROITS PAR UNE OFFRE TERRITORIALISEE DE L'ACTIVITE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE**

## Action réalisée en 2A

		Évaluation 2018
Objectifs	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation en grande précarité grâce à l'accès à la domiciliation administrative	La domiciliation administrative est une compétence communale. La Collectivité de Corse contribue au financement de ce dispositif sur Ajaccio dans le cadre de l'accueil de jour Stella Maris porté par la FALEP 2A à hauteur de 145 000 € annuels, et sur le territoire de Porto-Vecchio par le FAPI.
État des lieux/constats	Sur l'Extrême-Sud, l'activité de domiciliation est assurée par la seule association agréée sur le département (FALEP 2A). Or, l'association rencontrant des difficultés financières, elle n'est plus en mesure de réaliser cette activité sans concours financier. L'enjeu est de maintenir une offre de domiciliation accessible sur l'ensemble du territoire, y compris dans l'Extrême-Sud, par un financement de l'association portant cette activité	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Cofinancement d'un poste dans une association agréée pour gérer la domiciliation administrative. Mairie de Porto-Vecchio et Intercommunalité Grand Sud.	
Financements	Moyens des collectivités territoriales partenaires. Participation du FAPI à hauteur de 40 % d'un équivalent temps plein.	
Indicateurs	Nombre de domiciliations.	En 2017, 151 domiciliations ont été traitées par l'antenne de la FALEP 2A à Porto-Vecchio. Concernant le territoire de la CAPA, il existe une complémentarité entre l'accueil de jour Stella Maris et le CIAS, qui ont respectivement traité 487 et 90 domiciliations.
	Nombre d'orientations vers les services sociaux afin de favoriser l'ouverture de droits.	NC en 2017.
	Profils des personnes sollicitant une domiciliation.	En 2017, la majorité des domiciliations concernait des hommes : 64% à

		<p>Porto-Vecchio, 80 % à Ajaccio (Stella Maris).</p> <p>A Porto-Vecchio, 61 domiciliations ont concerné des ménages dont le revenu est inférieur à 500 €.</p>
Valeurs visés	Pérenniser l'activité de domiciliation sur l'Extrême-Sud.	<p>L'intervention de la FALEP 2A en matière de domiciliation est essentielle dans la mesure où elle permet de pallier l'absence d'offre institutionnelle sur la commune de Porto-Vecchio.</p> <p>Un projet de contrat pluriannuel d'objectifs prévoyant le financement d'un temps plein de travailleur social au sein de l'antenne de la FALEP 2A de Porto-Vecchio (un demi ETP financé par le FAPI et par la Ville de Porto-Vecchio + un demi ETP financé par l'Etat) est soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse pour sa session d'avril 2019, ainsi qu'une convention de financement à conclure avec la FALEP 2A.</p>
	Prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires (entretien social obligatoire, transmission d'un rapport d'activité détaillé, etc.).	<p>Deux comités de pilotage ont été organisés par la DDCSPP 2A en 2017 afin de présenter la nouvelle réglementation. La mise à disposition de personnels spécifiquement dédiés est apparue nécessaire pour garantir le respect de ces nouvelles dispositions réglementaires.</p>
	Disposer d'une analyse objective de la situation des personnes domiciliées en vue de faire évoluer les pratiques de prise en charge.	<p>Le schéma de la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable a été signé le 18 décembre 2018. Ce document prévoit un suivi annuel de l'activité de domiciliation administrative (un comité technique par an).</p>

Modalités de soutien de l'État	Soutien financier du FAPI et participation à l'évaluation de l'action dans le cadre du pilotage du schéma départemental de la domiciliation administrative.	
--------------------------------	---	--

## Action réalisée en 2A

		Évaluation 2018
Objectifs	Assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques et/ou physiques et/ou en situation de dépendance	Action Isatis dans le cadre du dispositif d'insertion : 59 personnes orientées en 2018 Coût de l'action = 1 500 € par bénéficiaire Coût pour l'année = 88 500 €
État des lieux/constats	Dégradation de l'état psychique des personnes en situation de pauvreté.  Nécessité d'orienter les bénéficiaires du RSA ou les demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques vers un service d'accompagnement adapté.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Association ISATIS via le programme départemental d'insertion (PDI). Etat (DDCSPP, ARS, DIRECCTE). Collectivité de Corse. A Murza (CAP emploi).	
Financements	Moyens territoriaux du programme départemental d'insertion (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2A). Prévisionnel 2018 = 169 500 € Participation financière du FAPI.	
Indicateurs	Nombre de personnes orientées vers l'action ;	
	Types d'accompagnement réalisés (vers le soin, accès aux droits, accès au logement, démarche professionnelle).	
Valeurs visés	Optimiser l'accompagnement du public visé grâce au recours à une association spécialisée dans la prise en charge des personnes en souffrance psychique.	
	Développer des outils et une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle adaptés	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI. L'Etat (DDCSPP et ARS) participe à la prise en charge des personnes bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques en finançant le dispositif « un chez-soi d'abord - una casa prima » porté par l'association ISATIS. Appel à projets en 2017 pour la création d'une ou plusieurs entreprises adaptées en Corse-du-Sud financées par l'Etat (DIRECCTE).	

	Actions financées par l'Etat (DIRECCTE) pour accompagner de manière renforcée vers l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, ou en démarche de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé, portées par l'association A Murza.	
--	---	--

**RENFORCER LES DISPOSITIFS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DES POPULATIONS IMMIGRÉES ET MIEUX COORDONNER L'ACTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

**Action réalisée en 2A**

		Évaluation 2018
Objectifs	Permettre l'insertion sociale et/ou professionnelle des populations immigrées, en renforçant les dispositifs d'apprentissage de la langue française et en favorisant une meilleure coordination.	Action Greta dans le cadre du dispositif d'insertion 59 personnes ont été orientées en 2018. Trois niveaux de prise en charge sont proposés avec des temps d'accompagnement plus ou moins longs selon l'évaluation réalisée au moment de la prise en charge.  Le coût global de cette action pour l'année 2018 s'élève 134 225 € (moyenne des 3 coûts d'action)
État des lieux/constats	Un part de la population immigrée ne maîtrise pas les bases de la communication en langue française, ce qui constitue un frein à leur insertion sociale et professionnelle.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	GRETA Collectivité de Corse État (DRJSCS, DDCSPP, Éducation nationale)	
Financements	Moyens territoriaux du PDI (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2a). Prévisionnel PDI 2018= 280 800 € Participation financière du FAPI. Moyens de l'État pour le fonctionnement des ateliers sociolinguistiques du GRETA	
Indicateurs	Nombre de participants	
	Nombre de personnes accédant au niveau DELF	
	Élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées.	
Valeurs visés	Apprentissage de la langue française dans ses volets vie pratique, vie publique et vie professionnelle en vue d'un accès à l'autonomie	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI.	
	L'État concoure également financièrement à la mise en œuvre des ateliers de savoir linguistique portés par le Greta	68 000 € de l'Etat (BOP 104) pour 5 ASL dans les 3 QPV du département

	L'État pilote par ailleurs l'élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées	

CORSE MOBILITÉ SOLIDAIRE - ATELLU MOBILITÀ		
		Évaluation 2018
<b>Objectifs</b>	Dédié à la mécanique automobile, cet ACI vise à apporter une réponse concrète en termes de mobilité et d'accès à l'emploi. Grâce à un garage social et solidaire, des personnes en situation de fragilité économique pourront apprendre et effectuer, de manière encadrée, des petites réparations ou une activité de nettoyage afin de remettre en état leurs véhicules. Agir sur l'insertion, la formation, la socialisation, la dynamisation : modules de formation à thèmes, apprentissages théorique et pratique, faire soi-même... Permettre au bénéficiaire d'apprendre et de réparer son véhicule en toute sécurité et à faible coût : Réduction « Sociale » auprès des fournisseurs qui ont passé un accord avec le service, coût de main d'œuvre réduit par l'action de groupe et la participation du bénéficiaire, possibilité d'achat de pièces détachées d'occasion. Agir sur la Prévention, la Sécurité, l'Environnement : diagnostic complet des voitures (souvent en très mauvais état, pollution, danger) Développer et entretenir une dynamique et un partenariat actif sur le champ de la mécanique : mise en place d'un « collectif d'Animation Citoyenne », chargé de gérer les activités sociales du garage (soirées débats, rallyes, animations,...).	Cette Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) œuvre sur le territoire de la Balagne. Son activité met en relief des volets essentiels à l'insertion professionnelle que sont l'accompagnement socio-professionnel et les plans de formation interne et externe soutenus et proposés aux salariés de l'association.
<b>État des lieux/constats</b>	Garage social et solidaire œuvrant sur le champ de la mobilité durable à partir d'une activité principale d'atelier mécanique : diagnostic mécanique, autoréparation, réparation classique (sur site ou à domicile), location et vente de véhicules (automobile, 2 roues, utilitaires,...) aux publics de l'économie sociale et solidaire. Le concept de ce garage solidaire, social et innovant : il associe le « Apprendre », le « Faire » d'une part, et le « Economique » d'autre part. L'attellu mubilità prévoit de développer des nouveaux services permettant d'agir durablement pour l'aide à la mobilité sur le territoire de Balagne	Les actions principales de cette association pour 2018 ont été : - La diffusion de 4 offres permanentes auprès de Pôle Emploi qui ont permis de réaliser 5 ateliers collectifs, 38 entretiens individuels et 9 embauches en CDDI. - La diffusion d'outils de communication par la structure aux partenaires. - La reconfiguration de leur site internet intégrant les activités de la recyclerie créative avec notamment une boutique en ligne. - L'embauche d'un community manager.

<b>Moyens mobilisés/partenaires mobilisés</b>	<p>Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF</p>	<p>Les actions de cette SIAE ont été mises en place à différents niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement technique est assuré par l'encadrant technique d'insertion du chantier.</li> <li>- L'accompagnement social est quant à lui assuré en interne par Mme Dabrin, directrice disposant du titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnel (CIP)</li> </ul>
<b>Financements</b>	<p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME</p>	<p>La CdC a participé à hauteur de 46 082 € concernant l'aide aux postes en CDDI et pour l'embauche de 8 ETP bénéficiaires du RSA (4 ETP pour le garage solidaire et 4 ETP pour la recyclerie).</p> <p>La Collectivité a également octroyé à l'association une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 d'un montant de 40 000 €, pour ses 2 chantiers d'insertion.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p>Les objectifs globaux de cette structure ont été pour l'année 2018 largement atteints. Comme convenu cette structure a veillé à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion de ses salariés en CDDI. (Intégration initiale, fourniture d'un cadre de travail, préparation à la sortie), et ce dans le respect du droit du travail, des règles d'hygiène et de sécurité. Elle a également contribué, grâce à un réseau partenarial important, au traitement et à la levée des problématiques sociales rencontrées par les salariés, véritables obstacles à une insertion professionnelle efficace.</p>

		<p>Un public important est toujours accueilli par cette structure.</p> <p>En 2018, 130 personnes ont été accueillies par le Garage et 95 d'entre elles étaient des bénéficiaires du RSA. Des demandes d'agrément ont été faites pour 15 CDDI, 12 d'entre eux concernaient des bénéficiaires du RSA.</p>
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

Corse Mobilité Solidaire - Atellu EcoCreazione		
Action réalisée en 2B		
		Évaluation 2018
Objectifs	En plus des objectifs en matière d'insertion dans l'emploi des travailleurs qui en sont éloignés, cet A.C.I vise à permettre la collecte, le tri, et le réemploi d'objets destinés à être jetés	Le travail sur ce chantier sur ce chantier d'insertion, porté par le Garage solidaire de Balagne, en plus de permettre la collecte, le tri et le réemploi d'objets prêts à être jetés, est un véritable support pour l'acquisition des salariés en insertion de véritables compétences techniques. L'intégration au chantier permet également de retravailler les connaissances de base.
État des lieux/constats	Il s'agit d'un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I) au modèle innovant et créatif, dédié au réemploi et au recyclage des déchets issus principalement du garage solidaire. Le principe est de collecter les objets destinés à l'élimination, les remettre en état, les valoriser, puis les vendre en boutique solidaire et par la suite, en ligne, avec le projet de boutique « Créa-récup » en cours de réalisation. Cet ACI existe depuis le 4 <sup>ième</sup> trimestre 2016 et pour l'instant un salarié en insertion RSA a été recruté. Il bénéficie des mêmes formations internes que les salariés du garage solidaire. Des recrutements et des actions sont en cours.	La participation à ce chantier permet aux salariés en CDDI d'accéder à un plan de formation mené par l'encadrant-formateur technique. Le chantier favorise également l'acquisition de compétences transversales et valorise l'autonomie dans le travail permettant ainsi de développer des qualités transférables et nécessaire à d'autres métiers.
Moyens mobilisés/partena ires mobilisés	Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF	L'acquisition de compétences et d'autonomie est évaluée lors d'entretiens menés par l'accompagnateur socioprofessionnel avec le salarié et en présence de l'encadrant de la structure.
Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME	Cf. financement Garage solidaire. La même structure étant porteuse de ces 2 chantiers d'insertion.

Indicateurs	<p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p>L'insertion par l'économique que propose cette SIAE dans ses 2 actions, le garage et l'atelier offre de sérieuses chances d'insertion à un public éloigné de l'emploi.</p>
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE		
Action réalisée en 2B		Évaluation 2018
Objectifs	<p>Le projet s'inscrit dans une philosophie sociale de développement durable. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès au logement par une représentation explicative des dispositifs et démarches existants</li> <li>- aider au maintien dans le logement dans des conditions de bien-être par l'acquisition d'un savoir-habiter.</li> </ul> <p>Outil ludique à utiliser dans une dynamique locale et partenariale (associations, travailleurs sociaux, agences et services publics concernés par le logement, bailleurs sociaux et privés) et mobilisant les habitants déjà porteurs de savoir-faire.</p>	Action non réalisée en 2018 au vu des difficultés rencontrées par le porteur de projet pour mettre en œuvre ce dispositif.
État des lieux/constats		Il convient de ne pas reconduire cette action en 2019
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	ALIS Associations, personnels sociaux	
Financements	Participation financière du FAPI	

## **I. Associations et dispositifs de l'insertion professionnelle**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et la mobilité, 4 auto-écoles sociales sur l'ensemble du territoire font l'objet de financements.

L'aide à la création d'entreprises fait également l'objet d'une politique volontariste. Des financements sont accordés par l'ADIE et par les structures d'accompagnement à la création d'entreprises dans le cadre du programme d'insertion (association A Prova, BG Ile Conseil, Chambre des Métiers).

La Collectivité de Corse soutient particulièrement le dispositif Local d'Accompagnement porté par l'association Corse Active pour l'Initiative, spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement de ces structures sur le territoire corse.

Enfin, un partenariat se renforce avec Pole Emploi dans le cadre de l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi. Celui-ci s'est vu largement développé sur l'année 2018 permettant notamment de :

1. Généraliser l'outil expérimenté par Pôle Emploi : un **atelier mensuel d'information IAE tout public** ;
2. Réaliser tous les 2 mois, un **atelier d'information IAE pour les BRSA animé en binôme** par PE et la Collectivité de Corse avec les référents sociaux territoriaux. Une SIAE est invitée à présenter ses activités ;
3. Mettre en place un **réseau des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) trimestriel** impulsé par PE qui aura vocation à être autogéré *in fine* par les SIAE. L'idée est de permettre aux CIP de faire remonter leurs difficultés et besoins et d'échanger autour de thématiques identifiées selon un calendrier annuel ;
4. Mettre en place un **comité de sélection BRSA** tripartite (PE, CDC, DIRECCTE) qui présélectionne les candidatures des bénéficiaires du RSA, et les propose par fiche navette aux SIAE ;
5. Le **suivi et le pilotage** de ces outils est mis en place par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

## **II. Associations et Dispositifs de l'Insertion Sociale**

Le service social de la Direction Insertion et Logement de la Collectivité de Corse, renforcé de travailleurs sociaux, d'infirmiers, de psychologues, de référents formés garantit l'équité de traitement des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire. Ainsi le public bénéficiaire du RSA bénéficie d'un accompagnement social global permettant une meilleure prise en charge et/ou une meilleure orientation ou réorientation.

Pour répondre aux différents besoins de ce public, de multiples actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA sont soutenues par la Collectivité de Corse.

Concernant la problématique alimentaire, outre le fonds alimentaire d'urgence, plusieurs actions et associations font l'objet d'un financement par convention au titre du fonctionnement :

- L'association Opra Leccia Comité de Quartier (OLCQ) et le magasin social

- Le financement d'une action spécifique portée par les structures caritatives et ayant pour objet la distribution de colis alimentaires
- ESOL : épicerie solidaire
- Le restaurant social

Concernant la problématique du logement, le fonds unique pour le logement (FUL) ou fonds de solidarité pour le logement (FSL), permet ainsi de répondre aux besoins de nos allocataires en ce qui concerne l'accès et le maintien dans le logement :

- La structure Install'toit propose la récupération et la vente de mobilier.
- L'association ALIS, agence de location à vocation sociale accompagne les bénéficiaires du RSA dans leur recherche de logement ainsi que dans la gestion budgétaire lié au logement.

La Collectivité participe également au financement d'une structure d'accueil d'urgence (l'Alba, géré par la Croix Rouge), d'un accueil de jour et de dispositifs d'hébergement d'urgence portés par la FALEP 2A.

Concernant la problématique du handicap, l'association A Murza accueille et accompagne les bénéficiaires du RSA en situation de handicap vers et dans l'emploi. Cette action a pour objectif d'accueillir, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires de RSA en vue d'une reconnaissance du handicap et/ou de la compensation (AAH, PCH). L'association assure l'interface entre nos services et ceux de la MDPH pour l'évaluation du poids du handicap sur la capacité des bénéficiaires du RSA à s'insérer professionnellement.

Concernant le lien social et l'accès aux loisirs, plusieurs structures assurent des missions variées et rayonnent sur le territoire.

Un bon tissu associatif propose des actions à vocation sociale pour le public bénéficiaire du RSA et œuvre particulièrement sur des territoires ruraux.

Sur l'Unité Territoriale de la plaine orientale, au regard des difficultés cumulées (Pauvreté, isolement, fracture du lien familial, mobilité, logement...), plusieurs associations deviennent de véritables remparts à l'isolement et sont ainsi porteuses de projets soutenus par la Collectivité de Corse, comme :

- L'Association Familiale des Rives du Fiumorbu (AFARIF) qui porte des missions d'accompagnement des familles en difficulté, de soutien à la parentalité, de cours d'alphabétisation, de lutte contre l'exclusion et l'isolement et qui propose également une action « vacance pour tous ».
- L'Association Familiale du Fium'Altu qui représente également par les actions qu'elle propose un véritable espace de socialisation et d'inclusion sociale avec des ateliers et séjour socio-culturels.

Mais également sur l'Unité Territoriale du Grand Bastia avec :

- Flabelline Plongée, association qui propose sur la région bastiaise une découverte du milieu marin, sport et culture en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.
- L'Association OPRA-A Leccia-Comité de Quartier (O.L.C.Q.), Auto-école sociale. Cette association, implantée sur l'ensemble du territoire, favorise l'accès à la culture et à la citoyenneté, propose un magasin social avec vente de vêtements.

Sur les unités territoriales d'Ajaccio et de Sartène/Porto-Vecchio des associations comme Isatis, FALEP 2A ou encore Guerbaa/Fabre favorisent l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA et permettent l'accès et/ou le maintien de leurs droits et également de rompre l'isolement et de favoriser l'insertion.

Enfin, de manière transversale, sur l'insertion professionnelle et sur l'insertion sociale la Collectivité de Corse dispose d'un Fonds d'appui à l'insertion (FAI), aides financières en faveur des bénéficiaires du RSA, actionnables pour de nombreuses problématiques rencontrées notamment concernant la mobilité, l'aide au permis de conduire, les petites réparations de véhicules, les frais de déplacement et nourriture, la garde d'enfants, la santé...

Une aide financière concernant l'alimentaire et l'hygiène est également proposée aux bénéficiaires du RSA et octroyée suite à une évaluation sociale des besoins.

### Conclusion :

La Collectivité de Corse apporte un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des bénéficiaires du RSA, ainsi qu'aux membres de leur foyer, grâce à l'intervention des services de la Direction Insertion et Logement et des Unités Territoriales mais aussi par le biais de conventionnements avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Concernant les dépenses d'insertion, la Collectivité de Corse a engagé pour l'exercice budgétaire 2018, deux millions huit cent mille euros répartis sur différentes actions menées sur le territoire.

La dotation du FAPI pour l'exercice 2018 s'élève à 164 690 €.

Globalement, l'exercice 2018 laisse apparaître un bon taux de réalisation des actions menées et inscrites dans le socle commun d'objectifs de la convention d'appui aux politiques d'insertion. Cependant, certaines actions, comme Esol qui relèvera dès 2019 davantage de l'appel à projet relatif à l'aide alimentaire et l'appartement pédagogique, projet qui n'a pu être mené à bien par l'association porteuse, feront l'objet d'un retrait par avenant du FAPI. Des actions seront inscrites comme l'accompagnement et l'insertion du public handicapé bénéficiaire du RSA réalisés par l'association A Murza et l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA à travers le développement artistique et culturel proposé par l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) Art et Noces Troubles.

Par courrier en date du 10 avril 2019, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) a notifié la dotation attribuable à la Collectivité de Corse au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour 2019 soit 167 407,35 €.

En collaboration avec les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P), la Collectivité de Corse veillera à maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs, à soutenir l'innovation sociale avec tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'insertion. La Collectivité de Corse participera tant sur le plan financier par les aides accordées, que sur l'accompagnement de projet, en interne et sous la forme de partenariat avec des associations dédiées du secteur, qu'elle soutient et dans lesquelles elle est partie prenante.

## Annexe 1 : Rapport d'activité 2018 ESOL

**Annexe 2 : Rapport d'activité 2018 Corse mobilité solidaire Atellu mobilita**